



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 12 août 2014

### LES PLEUREUSES PATRONALES

Aux dires du Quotidien du 12 août 2014, la Région a décidé de mettre fin à son aide de 500 € mensuelle apporté aux entreprises publiques ou privées qui embauchent des jeunes en Contrat d'Avenir. Elle s'était engagée à en financer 750, chiffre qu'elle a atteint début août.

Apprenant cela, Franck Legros le patron de l'Atelier de soudure et de ferronnerie à Cambaie Saint Paul, mais aussi président de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), qui a mis huit mois à se décider ( le dispositif existe depuis juillet 2013), déclare au journal qu'il va renoncer à embaucher comme prévu au prétexte qu'il n'a pas les moyens de sortir ces 500 € de sa poche. Ce patron comme bien d'autres militent en fait depuis des années pour que les salaires soient pris en charge pour tout ou partie par les fonds publics. Etant entendu qu'ils garderaient 100 % des bénéfices dégagés par leurs activités !

Avec le Contrat d'Avenir, pour un salaire de 1848 € brut, 506 euros sont financés par l'Etat, 500 € l'étaient jusqu'à présent par la Région auxquels il faut à présent ajouter les 9% de remboursement de salaire dans le cadre du CICE et payés par l'Etat. En tout, 1200 €, soit deux tiers du salaire sont ainsi financés par l'Etat et la Région. Il ne reste donc aux patrons à payer que 600 € par mois pour un salarié au SMIC et à plein temps...

Avec le dispositif « Emplois d'Avenir », le gouvernement prétendait « donner un second souffle à l'emploi ». Mais les patrons trouvent encore à rechigner. Ils en redemandent encore !

Alors dans ces conditions, l'Etat ne ferait-il pas mieux d'utiliser ses millions à créer lui-même les entreprises utiles à la population et les emplois qui vont avec ?

### VOUS AVEZ DIT INÉGALITÉ ?

Le Conseil constitutionnel a censuré une partie du pacte de responsabilité de Hollande. Il estime que les baisses de cotisations salariales prévues pour les salariés touchant entre 1 et 1,3 fois le smic constitueraient une inégalité car ces salariés bénéficieraient de prestations sociales sans payer la totalité des cotisations. □

Le souci d'égalité qu'invoque cet organisme ne l'a toutefois pas amené à rejeter les baisses d'impôts du pacte de responsabilité, alors qu'elles profitent exclusivement aux riches.

### SURTRAVAIL D'UN CÔTÉ, CHÔMAGE DE L'AUTRE, CA SUFFIT !

Combien de fois n'a-t-on pas entendu qu'à l'heure actuelle « on ne pouvait pas donner du travail à tous » en guise de réponse définitive à l'aspiration bien naturelle de tout un chacun à trouver un travail qui lui permette de vivre ?

Cet argument revient à dire qu'il y a trop de bras pour le travail disponible. Mais alors comment expliquer qu'en cette période de pré rentrée scolaire des commerçants imposent à leurs salariés de travailler sept jours sur sept, à raison de 9 h 30 par jour ? Comment expliquer que dans le transport de personnes ou de marchandises, certains conducteurs soient amenés à faire toute l'année des journées de travail de 10, 12, voire 14 heures ? Comment expliquer que, dans les cliniques et les hôpitaux, les salariés font des centaines d'heures supplémentaires ? Comment expliquer que certains salariés travaillent sur leur temps de congé ? Que des milliers d'autres soient réduits au travail au noir ? Et la liste n'est pas exhaustive.

Le travail ne manque pas. Ce qui fait défaut, c'est l'embauche. En n'embauchant pas, les patrons gonflent leurs profits, au détriment des conditions de vie, de la santé des travailleurs et des chômeurs. Quant à l'Etat qui applique lui-même en tant qu'employeur ce même traitement à ses propres travailleurs, quant aux responsables politiques, à plat ventre devant le patronat, ils se gardent bien de demander des comptes à ces exploiters.

Aujourd'hui 40 % de la population réunionnaise est réduite au chômage et réduite aux expédients pour survivre tandis que de nombreux travailleurs sont contraints au surtravail et aux pressions patronales de toutes sortes.

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Seule l'intervention consciente et la lutte collective et déterminée des travailleurs et des chômeurs pourra mettre fin à cette situation scandaleuse en imposant au patronat et à l'État la répartition du travail entre tous sans diminution de salaire.

## CRISE DU LOGEMENT ÉTUDIANTS

Rentrée universitaire rime avec logements étudiants.

Cette année comme depuis plusieurs années, c'est le parcours du combattant pour les étudiants qui doivent trouver un logement. La pénurie de logement est si importante que beaucoup d'étudiants, en particulier ceux qui ont peu de moyens, n'y ont pas accès.

Rien que pour les logements publics du CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et scolaires), il y a 5000 demandes alors que seules 1022 chambres sont disponibles. Depuis quatre ans environ il n'y a plus de nouvelles créations de logements pour les étudiants faute de crédits suffisants venant de l'État.

L'année dernière, la ministre de l'enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, s'était engagée sur la construction de 40 000 logements jusqu'en 2018 pour toute la France, dont 500 pour la Réunion, répartis sur Saint Pierre, Saint Denis et Le Tampon. Si tant est que ces logements sortent tous de terre, leur nombre restera de toute façon notablement insuffisant.

L'absence de logements est un facteur d'échec pour les jeunes, car à cause de cela certains renoncent à poursuivre leurs études ou ne tiennent pas le coup à force de passer des heures dans les transports ou même de dormir dans leur voiture ! Et les parents, à défaut de logements disponibles à bas prix, sont obligés de se saigner aux quatre veines pour payer des locations dans le privé.

Au lieu d'accorder des milliards aux capitalistes, l'État devrait consacrer cet argent à créer les logements nécessaires aux étudiants et à leur assurer un avenir correct.

## MANIFESTONS LE 21 AOÛT À SAINT DENIS !

À moins d'une nouvelle catastrophe de dernière minute, François Hollande devrait se rendre dans l'île le 21 août un mois après avoir remis sa visite du 23 juillet. Son séjour à la Réunion sera encore plus fugitif que le



premier puisqu'il n'y restera qu'une journée. Il sera sans doute très occupé entre sa visite de Bois Rouge, l'inauguration de la maison du Parc national, le chantier de l'extension du grand port maritime et la rencontre avec les représentants patronaux autour des petits fours et n'aura sans doute aucune minute à consacrer à tous ceux qui se débattent avec des fins de mois difficiles (travailleurs, chômeurs, retraités, jeunes sans avenir). Autant dire que nous n'avons rien à attendre de sa visite qui ne nous est pas destinée.

Cependant nos revendications restent toujours d'actualité : pas de salaire, pas de retraite en dessous de 1700 € par mois, arrêt des licenciements, l'argent public pour les services publics, pas pour le patronat, embauches et non aux heures supplémentaires, etc. Et qu'il soit possible ou non de rencontrer le chef de l'État ou un de ses sous-fifres, c'est l'occasion pour les travailleurs de faire entendre leur voix et leurs revendications.

Alors soyons nombreux à manifester tous ensemble le 21 août à 10 heures devant la préfecture !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68